

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2008

OPÉRATIONS SPATIALES - (n° 614)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16 Rect.

présenté par
M. Lasbordes

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« dont le siège est »,

les mots :

« ayant son siège ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.